



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-138

Déposé le : 13.03.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Les avatars d'Uber

Texte déposé

Le 19.03.2018, une commission ad hoc du Grand conseil débutera ses travaux sur le projet de loi du Conseil d'Etat vaudois régissant l'activité des VTC (loi sur l'exercice des activités économiques).

Les événements récents survenus dans le canton de Genève ont plusieurs répercussions pour le canton de Vaud. La loi genevoise sur les VTC est entrée en vigueur le 01.07.2017 (LTVTC). Trois entités actives dans ce secteur et notamment dans le transport de luxe, Pégase Léman, Starlimoluxe.ch et Diagne Limousine emploient des chauffeurs exerçant à Genève. Ces entreprises sont partenaires d'Uber, qui encaisse des commissions sur leurs courses. Ces trois entités sont toutes enregistrées dans le canton de Vaud. Les véhicules de ces entreprises sont immatriculés avec des plaques vaudoises. Pourtant, la loi impose que les véhicules soient immatriculés à leur lieu de stationnement et non au siège de l'entreprise détentrice (art. 11 LCR). Cette pratique viole la loi.

Le 06.12.2017, plusieurs chauffeurs employés des sociétés partenaires d'Uber se mettaient en grève pour protester contre leurs conditions de travail : salaires de l'ordre de CHF 2500 nets pour un 100%, voire pour plus de 45h/semaine, non-couverture auprès des assurances sociales, permis de travail obtenus sur la base d'indications fausses. Le 01.02.2018, une procédure de médiation entre Uber, son partenaire Pégase Léman et les chauffeurs, assistés d'Unia Genève, sous l'égide du Département genevois de la sécurité et de l'économie (DSE), échouait. Le jour même une seconde procédure de médiation impliquant un autre partenaire d'Uber, Starlimoluxe.ch, se clôturait faute d'accord. Un troisième entité, Diagne Limousine, employant des chauffeurs frontaliers pour transporter la clientèle d'Uber, est également en conflit avec ses employés. Des procédures prud'hommales sont prévues par les chauffeurs contre leurs employeurs dans le canton de Genève. Des démêlés pénaux sont aussi attendus.

En dépit de la décision de la SUVA qualifiant Uber d'employeur, la société californienne conteste son statut d'employeur. Un recours est pendant contre cette décision. Le montage d'Uber à Genève et ses conséquences pour le canton de Vaud jettent un nouvel éclairage sur le statut d'Uber. Le contrat de partenariat entre Uber d'une part, et Pégase Léman, Starlimoluxe.ch et Diagne

Limousine, d'autre part, met en relation les chauffeurs avec la clientèle de la plateforme Uber. Il semble que l'essentiel de l'activité de ces entreprises partenaires dépende de leur mise en relation avec la clientèle d'Uber. Pégase Léman, Starlimoluxe.ch et Diagne Limousine apparaissent comme un paravent pour Uber qui facture des commissions sur leurs courses. Cette triangulation présente plusieurs similitudes avec une location de services, dans laquelle Uber agirait comme bailleresse pour le transport de luxe et Pégase Léman, Starlimoluxe.ch et Diagne Limousine comme locataires de services. Cette qualification assujettirait Uber à la CCT sur la location de services pour assurer des salaires minimaux aux chauffeurs. Pour l'Etat de Vaud, cette situation permettrait une meilleure traçabilité et une récupération de revenus soustraits aux impôts et aux assurances sociales. Cette action s'inscrit également dans l'objectif de combat contre la sous-enchère salariale figurant en bonne place dans le Programme de législation du Conseil d'Etat 2017-2022 (mesure 2.4).

Attachés au combat contre la sous-enchère et la concurrence déloyale, les députés soussignés adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat qu'il remercie d'avance pour ses réponses :

1. Uber est-elle bailleresse des services des sociétés et entreprises Diagne Limousine, Starlimoluxe.ch Sàrl et SNC Pégase Léman ?
 - a. Si oui, Uber et ses partenaires sont-ils liés à la Convention collective de travail sur la location de services et aux salaires minimaux applicables ? Dans ce cas, Uber est-elle soumise à une autorisation cantonale ou fédérale de location de services pour le transport de luxe ?
 - b. Sinon, comment qualifier la nature du partenariat entre Uber et ses partenaires précités ?
2. L'immatriculation des véhicules des sociétés et entreprises Diagne Limousine, Starlimoluxe.ch Sàrl et SNC Pégase Léman dans le canton de Vaud respecte-elle la loi sur la circulation routière ? Sinon, les permis de circulation seront-ils retirés ?
3. Quelles actions sont prévues pour faire cesser la pratique des sociétés et entreprises précitées, dont les salaires appliqués sont inférieurs à ceux vraisemblablement signalés au Service de la population pour l'obtention des permis de travail ?
4. Comment le Conseil d'Etat entend-il agir pour mettre un terme aux montants soustraits des impôts et des assurances sociales du fait de la sous-enchère exercée par Uber et ses partenaires ?

Commentaire(s)

Conclusions

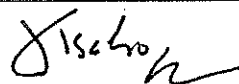
Souhaite développer Oui

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean (Lausanne, 13.03.2018)

Signature :

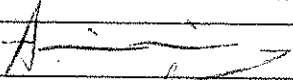
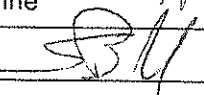
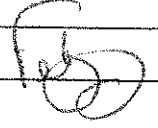
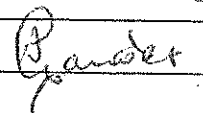
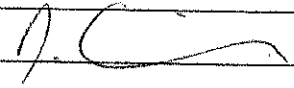
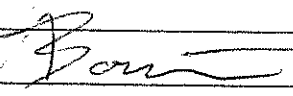
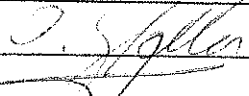
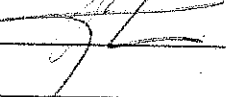
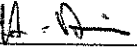
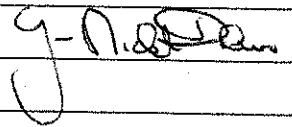
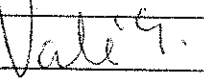
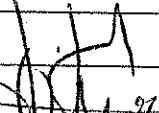
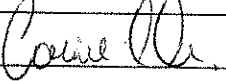
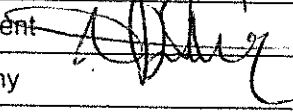
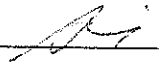


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh		Cherubini Alberto		Epars Olivier	
Aschwanden Serge		Chevalley Christine		Evéquo Séverine	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Bernard		Favrod Pierre Alain	
Baehler Bech Anne		Chevalley Jean-Rémy		Ferrari Yves	
Balet Stéphane		Chollet Jean-Luc		Freymond Isabelle	
Baux Céline		Christen Jérôme		Freymond Sylvain	
Berthoud Alexandre		Christin Dominique-Ella		Freymond Cantone Fabienne	
Betschart Anne Sophie		Clerc Aurélien		Fuchs Circé	
Bettschart-Narbel Florence		Cornamusaz Philippe		Gander Hugues	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Gaudard Guy	
Blanc Mathieu		Cretegny Laurence		Gay Maurice	
Bolay Guy-Philippe		Croci Torti Nicolas		Genton Jean-Marc	
Botteron Anne-Laure		Cuendet Schmidt Muriel		Germain Philippe	
Bouverat Arnaud		Deillon Fabien		Gfeller Olivier	
Bovay Alain		Démétriadès Alexandre		Glardon Jean-Claude	
Buclin Hadrien		Desarzens Eliane		Glauser Nicolas	
Buffat Marc-Olivier		Dessemontet Pierre		Glauser Krug Sabine	
Butera Sonya		Devaud Grégory		Gross Florence	
Byrne Garelli Josephine		Develey Daniel		Guignard Pierre	
Cachin Jean-François		Dolivo Jean-Michel		Induni Valérie	
Cardinaux François		Dubois Carole		Jaccard Nathalie	
Carrard Jean-Daniel		Dubois Thierry		Jaccoud Jessica	
Carvalho Carine		Ducommun Philippe		Jaques Vincent	
Chapuisat Jean-François		Dupontet Aline		Jaquier Rémy	
Cherbuin Amélie		Durussel José		Jobin Philippe	

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre